## **BURKINA FASO**

Unité-Progrès-Justice

------

DECRET N°2023- 0139 /PRES-TRANS/PM/ MJDHRI portant transfert provisoire de charge à Ouagadougou (à titre de régularisation)

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, VI 50 CF N = OOA 26

CHEF DE L'ETAT,

PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

(Muconds on

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;

Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;

Vu le décret n° 2023-0009/PRES-TRANS/PM du 10 janvier 2023 portant remaniement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-0569/PRES-TRANS/PM/MJDHRI Portant organisation du Ministère de la Justice et des Droits Humains, Chargé des Relations avec les Institutions;

Vu le décret n °2022-0556/PRES-TRANS/PM/MJDHRI/MEFP portant application la loi 054-2017/AN du 05 décembre 2017 portant règlementation de la profession d'huissier au Burkina Faso ;

**Sur** proposition du Ministre de la Justice et des Droits Humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux après avis de la Chambre nationale des huissiers de justice ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 30 décembre 2022 ;

## **DECRETE**

Article 1: La charge créée au siège du Tribunal de Grande Instance de Kongoussi suivant décret n° 2017-0772/PRES/PM/MJDHPC portant création de charges d'huissier de justice du 18 août 2017 est transférée provisoirement à Ouagadougou.

<u>Article 2</u>: Monsieur Abdoul Aziz OUEDRAOGO est nommé titulaire de ladite charge.

Article 3: L'huissier de justice titulaire de la charge procédera dans les limites et conditions fixées par la loi n°054-2017/AN portant règlementation de la profession d'huissier de justice du 05 décembre 2017 et les textes subséquents.

Article 4: Le Ministre de la Justice et des Droits Humains, Chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 28 fevrier 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYÉLEM de TAMBELA

Le Ministre de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux

**Bibata NEBIE/OUEDRAOGO**